

Département du Nord
Arrondissement de Douai
Canton d'Aniche

COMMUNE DE DECHY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DECHY

Le onze Avril deux mille vingt trois à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de DECHY s'est réuni, à la suite d'une convocation régulière envoyée le 05 AVRIL 2023, sous la présidence de Monsieur SZATNY Jean-Michel.

Présents :

Mesdames : MOUY Estelle, TABAKA Corinne, DELCOURT Patricia, ROGER Marie-France, CAUMONT Sylvie, BEAREZ Corinne.

Messieurs : SZATNY Jean-Michel, BROCHARD Gérard, AZEROUAL Lahcen.

Représentés : Mme PASTORET Monique (procuration donnée à Mme MOUY Estelle) Mme LEVRAY Claudine (procuration donnée à M. SZATNY Jean-Michel) M. JOOS Bernard (procuration donnée à Mme Marie-France ROGER).

Absents, excusés : Mme ARABEN Rabiah, Mme WALQUAN Laëtitia, M. GUERTIT Abdelaziz, M. ZACCARDI Aldo.

Secrétaire de séance : Mme Marie-France ROGER.

Vote du compte de gestion du Centre Communal d'Action Sociale - exercice 2022

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration du C.C.A.S., le compte de gestion de l'exercice 2022.

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement, des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2022 compris celle relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

.../...

Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel SZATNY

Télétransmis le 20/04/2023

Publié sur le site de la ville le 20/04/2023